

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 285/2022

OBJET : UTILISATION du Plateau multisports –REGLEMENT DE LA CIRCULATION – Parking de l'école - rue de Wormhout

Le Maire de la Commune d'HERZEELE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2213-1 ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre en place des mesures de sécurité pour l'organisation des marchés du dimanche les 08/01/2023, 05/02/2023, 05/03/2023, 02/04/2023 et 07/05/2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : L'utilisation du Plateau Multisports sera exclusivement réservée, les dimanches 08/01, 05/02, 05/03, 02/04 et 07/05/23, pour l'organisation et la tenue de la manifestation marché du dimanche de 08h à 14h.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit sur le parking de l'école, les dimanches de marché de 08h à 14h, au niveau des places situées à proximité proche de l'entrée de Plateau Multisports afin de permettre l'accès aux véhicules participants au marché.

ARTICLE 3 : La commune d'Herzeele mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail – cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Mme BOUCKENOOGHE Céline, Adjointe au patrimoine, à la culture et au développement économique

Fait à HERZEELE, le 16 novembre 2022

Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 16 novembre 2022
Le Maire, S.FRANCKE

